

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 23/2021

**Objet : Vote de crédits
par anticipation**

PRÉSENTS :

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de **CABANNES** : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.

Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel.

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie*).

Pour la Commune de **MOLLEGES** : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la Commune de **NOVES** : REY Christian (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de **EYRAGUES** : POURTIER Yvette.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Hubert.

M. le Vice-président aux finances expose que par délibération en date du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a validé le vote des crédits par anticipation sur le budget annexe assainissement à hauteur de :

- frais d'études 2031 : 5 000 €
- réseaux d'assainissement 21532 : 10 000 €
- immobilisations en cours 2315 : 30 000 €

Il est proposé au conseil communautaire de modifier ce vote de crédits par anticipation pour le budget assainissement à hauteur de :

- frais d'études 2031 : 8 000 €
- immobilisations en cours 2315 : 45 000 €

LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 4 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 février 2021.



Sur le budget principal le conseil communautaire a validé le vote des crédits par anticipation en frais d'études.

Il est proposé de porter ce montant à 25 000 €.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 en vertu duquel les dépenses et recettes d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget primitif sur autorisation du Conseil Communautaire, dans la limite du ¼ des crédits de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT la date de vote prévisionnelle du budget (début avril) ;

CONSIDERANT le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2020 ;

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le vote des crédits par anticipation tels que détaillés et répartis ci-dessus.

Membres en exercice :	42	Votes pour :	41	Abstentions :	0
Votants :	41	Votes contre :	0		

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 4 mars 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

